- oderat, cum maxime id ageret, ut iustus aestimaretur et clemens. et tamquam ex arida silua uolantes scintillae flatu leni uentorum ad usque discrimina uicorum agrestium incohibili cursu perueniunt, ita ille quoque ex minimis causis malorum congeries excitabat, Marci illius dissimilis principis uerecundi, qui cum ad imperiale culmen in Syria Cassius surrexisset, epistularum fascem ab eo ad conscios missum, perlatore capto sibi oblatum ilico signatum exuri praecepit, agens adhuc in Illyrico, ne insidiatoribus cognitis inuitus quosdam habere posset offensos.
- 12. utque recte sentientes guidam arbitrabantur, uirtutis erat potius indicium magnae, imperio eundem Constantium sine cruore cessisse quam uindicasse tam inclementer.
- 13. ut Tullius quoque docet crudelitatis increpans Caesarem in quadam ad Nepotem epistula: neque enim quicquam aliud est felicitas inquit nisi honestarum rerum prosperitas. uel ut alio modo definiam: felicitas est fortuna adiutrix consiliorum bonorum, quibus qui non utitur, felix esse nullo pacto potest. ergo in perditis impiisque consiliis, quibus Caesar usus est, nulla potuit esse felicitas. feliciorque meo iudicio Camillus exulans quam temporibus isdem Manlius, etiam si - id quod cupierat - regnare potuisset.
- ab inertibus et ignauis, euentus uariante fortuna, superatos aliquotiens uiros fuisse praestantes: illud uero eminere inter praecipuas laudes, cum potestas in gradu, uelut sub iugum missa nocendi saeuiendi cupiditate et irascendi, in arce uictoris animi tropaeum erexerit gloriosum.
- 15. Vt autem in externis bellis hic princeps fuit saucius et adflictus, ita prospere succedentibus pugnis sanie perfusus horrenda: quo prauo proposito magis quam recto uel usitato triumphalis arcus ex clade prouinciarum sumptibus magnis erexit in Galliis et Pannoniis titulis gestorum adfixis, quoad stare poterunt, monumenta lecturis.
- palatinis quibusdam nimium quantum addictus ad singula eius uerba plaudentibus et quid ille aiat aut (16) On sait quel ascendant prenaient sur son esprit neget, ut adsentiri possint, observantibus.

- 16.16.11. iustumque in eius modi titulis capitaliter (11) Il était dans ces occasions ennemi de toute justice, lui qui tenait si fort à paraître juste et clément. Comme ces étincelles qui s'échappent d'une forêt en temps de sécheresse, et vont inévitablement porter aux hameaux voisins l'embrasement et la mort, le fait le plus léger devenait entre ses mains le germe d'une proscription immense. Quel contraste avec ce Marc-Aurèle, qui en pareil cas fermait toujours les yeux! Cassius venait de proclamer en Syrie ses prétentions au trône; sa correspondance avec ses complices fut interceptée en Illyrie, où se trouvait alors l'empereur. Marc-Aurèle fit jeter le tout au feu, afin qu'ignorant ceux qui conspiraient, il ne fût pas tenté de les traiter en ennemis.
  - (12) On a dit avec raison que, pour Constance, mieux eût valu résigner le pouvoir que s'y maintenir au prix de tant de sang:
  - (13) "Le bonheur, dit Cicéron dans une lettre à Cornélius Népos, le bonheur, c'est le succès dans le bien; en d'autres termes, la fortune favorisant des vues honnêtes. Avec des vues mauvaises, on n'est pas heureux. Je n'appelle pas bonheur, chez César, la réussite d'idées impies et subversives. Entre Manlius et Camille, le beau rôle est pour l'exilé Camille, Manlius eût-il même obtenu ce qu'il désirait tant. le trône."
- (14) La même pensée se retrouve chez Héraclite 14. id Ephesius quoque Heraclitus adserens monet et d'Éphèse: "Un caprice du sort, dit-il, donne l'avantage un moment au plus faible, au plus lâche, sur le coeur le plus héroïque. Mais, le pouvoir en main, savoir se maîtriser soi-même, dominer son ressentiment, sa haine, et iusqu'aux mouvements subits de sa colère. voilà la vraie gloire, le plus noble des succès."
- (15) Autant il fut malheureux et humble dans les guerres étrangères, autant le vit-on, dans l'orgueil de ses succès contre les révoltes intérieures, porter sur ciuilibus tumidus et intestinis ulceribus rei publicae ces plaies de l'État une main impitoyable. C'est ainsi qu'il osa, par un flagrant outrage à la coutume et au bon sens, consacrer par des arcs de triomphe, dans la Gaule et la Pannonie, la sanglante réduction de provinces romaines, y graver sur la pierre de tels exploits..., et, tant que dureront ces monuments, 16. uxoribus et spadonum gracilentis uocibus et transmettre à la postérité la commémoration d'un désastre national.
  - les sons flûtés de la voix des femmes et des eunuques, et quel faible il montrait pour quiconque savait le flatter, et s'astreindre à dire oui ou non comme lui.

- 17. Augebat etiam amaritudinem temporum pecuniae conferentium. hocque multis intolerantius uidebatur, quod nec causam aliquando audiuit nec prouinciarum indemnitati prospexit, cum multiplicatis tributis et uectigalibus uexarentur. eratque super his adimere facilis quae donabat.
- 18. Christianam religionem absolutam et simplicem anili superstitione confundens, in qua scrutanda perplexius quam conponenda grauius, discidia plurima, guae progressa fusius concertatione uerborum, ut cateruis antistitum iumentis publicis ultro citroque discurrentibus per synodos, quas appellant, dum ritum omnem ad suum trahere conantur arbitrium, rei uehiculariae succideret dissidences. Lui-même il prit une part active aux neruos.

(17) Il faut compter comme surcroît aux maux de ce flagitatorum rapacitas inexpleta plus odiorum ei quam règne l'insatiable rapacité des agents du fisc, qui accumulait plus de haine sur la tête du prince que d'argent dans les coffres de l'État. Encore, s'il eût quelquefois prêté l'oreille aux doléances des provinces épuisées!, mais jamais leurs cris de détresse n'obtinrent le moindre allégement au poids et à la multiplicité de leurs charges, ou n'arrachèrent que de vaines et éphémères concessions.

> excitauit (18) La simple unité du christianisme était chez lui aluit dénaturée par un mélange de superstitions de vieille femme. Il intervint dans les discussions de dogme, plutôt pour raffiner sur les questions que pour concilier les esprits, et multiplia conséquemment les verbeuses subtilités de la controverse. Ce n'étaient sur les routes que nuées de prêtres, allant disputer dans ce qu'ils appellent leurs synodes, pour faire triompher telle ou telle interprétation. Et ces allées et venues continuelles finirent par épuiser le service des transports publics.

# Code Théodosien

## CTh.16.10.2

Imp. constantius a. ad madalianum agentem vicem cesset superstitio, praefectorum praetorio. sacrificiorum aboleatur insania. nam quicumque contra legem divi principis parentis nostri et hanc nostrae mansuetudinis iussionem ausus sacrificia celebrare, competens in eum vindicta et praesens sententia exeratur. accepta marcellino et probino conss. (341 ....).

## CTh.16.10.3

Idem aa. ad catullinum praefectum urbi. quamquam omnis superstitio penitus eruenda sit, tamen volumus, ut aedes templorum, quae extra muros sunt positae, intactae incorruptaeque consistant. nam cum ex nonnullis vel ludorum vel circensium vel agonum origo fuerit exorta, non convenit ea convelli, ex quibus populo romano praebeatur priscarum sollemnitas voluptatum. dat. kal. nov. constantio iiii et constante iii aa. conss. (346 [342] nov. 1).

# CTh.16.10.4

Idem aa. ad taurum praefectum praetorio. placuit omnibus locis adque urbibus universis claudi protinus et accessu vetito omnibus licentiam delinquendi perditis abnegari. volumus etiam cunctos sacrificiis abstinere. quod si quis aliquid forte huiusmodi perpetraverit, gladio ultore sternatur. facultates etiam perempti fisco decernimus vindicari et similiter adfligi rectores provinciarum, si facinora vindicare neglexerint. dat. kal. dec. constantio iiii et constante iii aa. conss. (346 [354?] dec. 1).

#### CTh. 16.10.2

Imperator Constantius Augustus à Madalianus, Vice-péfet du prétoire.

Que la superstition cesse, que la folie des sacrifices soit abolie. Si quelqu'un, en violation de la loi du divin empereur, Notre père, et en violation de cet ordre de Notre Clémence, osait célébrer des sacrifices, il doit souffrir l'imposition d'une punition adéquate et une condamnation immédiate.

Reçu sous le consulat de Marcellinus et de Probinus (341).

## CTh.16.10.3

Les mêmes Augusti à Catullinus, préfet de la Ville.

Même si toute superstition doit être intégralement abolie. Nous décrétons néanmoins que les bâtiments des temples qui se trouvent en dehors des murs doivent être préservés intacts et sans destruction. Car même si quelques uns sont à l'origine de jeux, de festivals et de sacrifices, il ne convient pas de les démolir parce qu'ils donnent au peuple romain la joie d'une tradition ancienne.

Donné aux calendes de novembre sous le 4e consulat de Constance et le 3e consulat de Constans, Augusti (1 novembre 346 [342?]).

## CTh.16.10.4

Les mêmes Augusti à Taurus, préfet du prétoire.

Il est décrété que partout et dans toutes les cités les temples soient fermés avec effet immédiat, et qu'après un avertissement général la possibilité de commettre des péchés soit enlevée aux criminels. Nous décrétons que tous doivent s'abstenir des sacrifices. Et si quelqu'un a commis un tel crime, il doit être frappé par l'épée vengeur. Nous décrétons aussi que la propriété de quelqu'un ainsi exécuté doit être saisi par le fisc, et que les gouverneurs de province sont à punir de la même façon s'ils négligent de punir de tels crimes.

Donné aux calendes de décembre sous le 4e consulat de Constance et le 3e consulat de Constans, Augusti (1 décembre 346 [354?]).